

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUÏL, BOURGETEAU, HAMOT, CROISIER, BARTHE, FOVIAUX, CHOQUET, BERTHELOT, LENOBLE, AUDIGER.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, PILARDEAU, BAPAUME, FLAGOTHIER, DELAUTEL, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. DUBOUÏL
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
M. AUBRY par M. FOVIAUX
Mme N'KLO par Mme BAPAUME
M. DEFLERS par M. AUDIGER

ABSENT: M. KWAK

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Election d'un Adjoint au Maire suite à démission
3. Indemnité de fonctions du nouvel adjoint
4. Installation d'un conseiller municipal
5. Commission Jeunesse
6. Modification de la composition de certaines commissions
7. Voyages Scolaires Educatifs
8. Soutien à l'investissement public local
9. Convention de mise à disposition d'un agent auprès du SDIS
10. Comptes de gestion du Percepteur commune - eau - assainissement
11. Compte administratif 2015 Ville
12. Compte administratif 2015 Service Eau
13. Compte administratif 2015 Service Assainissement
14. Taux d'imposition communaux
15. Budget Primitif 2016 Ville
16. Budget Primitif 2016 Service Eau
17. Budget Primitif 2016 Service Assainissement

M. DESMEDT accueille M. Julien LENOBLE en tant que nouveau Conseiller municipal de Saint Just en Chaussée.

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner M. Francis BARTHE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Election d'un Adjoint au Maire suite à démission

M. DESMEDT propose de procéder au remplacement de Mme DELAMARRE, 6^{ème} Adjoint, déléguée pour exercer les fonctions relevant des Finances et de la Jeunesse - dont la démission a été acceptée par le représentant de l'Etat dans l'Oise le 10 février 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal que le nouvel adjoint occupe le dernier rang du tableau des adjoints.

La désignation du 7^{ème} adjoint au Maire s'effectue au scrutin secret, à la majorité absolue.

M. DESMEDT demande qui se porte candidat.

M. Pascal FOVIAUX se déclare candidat.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 15

Le tableau des Adjointes au Maire est donc modifié comme suit :

1 ^{er} adjoint	Dominique RAUZIER
2 ^{ème} adjoint	Catherine BONNET
3 ^{ème} adjoint	Bernard DUBOUIL
4 ^{ème} adjoint	Laurette BRUNET
5 ^{ème} adjoint	Patrick CONVERS
6 ^{ème} adjoint	Pascal BOURGETEAU
7 ^{ème} adjoint	Pascal FOVIAUX

M. FOVIAUX recevra la délégation des Fêtes - Cérémonies et Evènementiel.

Mme BONNET sera déléguée aux Affaires Sociales, à la Solidarité, au Développement Economique, à la Jeunesse, au Péri-scolaire et aux Centre de Loisirs.

M. FOVIAUX adresse ses remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal.

VOTE : 22 POUR- 5 BLANCS- 1 NUL

3. Indemnités de fonction du nouvel Adjoint

Conformément aux dispositions des articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité de fonction versée au nouvel adjoint.

Il est proposé que le nouvel adjoint perçoive les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire, soit 22 % de l'indice 1015.

VOTE : 25 POUR- 3 ABSTENTIONS

4. Installation d'un conseiller municipal

M. DESMEDT expose que par lettre en date du 18 février 2016, Mme DELAMARRE a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale.

Conformément à la réglementation, Mme DELAMARRE, étant élue sur la liste « Saint Just Avenir » le suivant sur la liste, M. Julien LENOBLE a été appelé pour remplacer la conseillère démissionnaire.

M. Julien LENOBLE a accepté d'intégrer le Conseil Municipal par courrier en date du 24 mars 2016.

M. DESMEDT propose de prendre acte de l'installation de M. LENOBLE au sein du Conseil Municipal.

VOTE : UNANIMITE

5. Commission Jeunesse

Suite à la démission de Mme DELAMARRE, vice-présidente de la commission Jeunesse, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission Jeunesse dont la délégation a été donnée à Mme BONNET.

La commission « Jeunesse -Périscolaire - Centre de Loisirs » est ainsi constituée de :

- Madame Catherine BONNET
- Madame Laurette BRUNET
- Monsieur Bertrand HAMOT
- Madame Martine BOURGOIN
- Madame Francine GODARD-BEGUE
- Monsieur Christophe CHOQUET
- Monsieur Julien LENOBLE
- Monsieur Samuel AUDIGER
- Madame Sandrine HAQUET

VOTE : UNANIMITE

6. Modification de la composition de certaines commissions

Suite à la démission de Mme DELAMARRE il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans les commissions où elle siégeait.

M. DESMEDT propose d'élargir la commission finances en offrant un second siège à l'opposition cela afin de respecter l'équilibre et l'esprit démocratique. Il propose de modifier lesdites commissions comme suit (les modifications apparaissent en gras) :

➤ **Commission Affaires Sociales et Solidarité**

- Madame Catherine BONNET
- Monsieur Pascal BOURGETEAU
- Monsieur Pascal FOVIAUX
- **Madame Martine BOURGOIN**
- Madame Francine GODARD-BEGUE
- Madame Aya N'KLO
- Madame Jeannine PILARDEAU
- Madame Sarah FLAGOTHIER
- Monsieur Alain DEFLERS

➤ **Commission Finances**

- Monsieur Dominique RAUZIER
- Madame Catherine BONNET
- Monsieur Bernard DUBOUIL
- **Monsieur Pascal BOURGETEAU**
- **Monsieur Pascal FOVIAUX**
- Monsieur Bertrand HAMOT
- Madame Martine BOURGOIN
- Madame Edith LOBBE
- Monsieur Christophe CHOQUET
- Madame Jeannine PILARDEAU
- Madame Angélique DELAUTEL
- Monsieur Alain DEFLERS
- **Monsieur Samuel AUDIGER**

➤ Commission Sports - Loisirs - Espaces verts sportifs

- Monsieur Pascal BOURGETEAU
- Madame Catherine BONNET
- Monsieur Bertrand HAMOT
- Monsieur Christophe CHOQUET
- Madame Angélique DELAUTEL
- Monsieur Vincent BERTHELOT
- Monsieur Daniel CROISIER
- Monsieur Julien LENOBLE
- Monsieur Samuel AUDIGER

VOTE : UNANIMITE

7. Voyages Scolaires Educatifs

Par délibération en date du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la participation financière des familles pour les projets de voyages scolaires éducatifs en 2016 des élèves des écoles primaires de la commune.

Les écoles élémentaires Valentin Hauÿ et du Moulin ont voté lors de leur dernier conseil d'école l'affectation de subventions ou de bénéfiques des manifestations entreprises par leurs soins afin de diminuer le reste à charge des familles.

Ainsi, M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de fixer la nouvelle participation, à la baisse, des familles aux différents séjours comme suit :

Ecole Valentin Hauÿ

Du 24 au 29 avril : Classe de mer au Cap Fréhel pour 52 élèves

- St Justois : 100 €
- Extérieur : 180 € (au lieu de 320 €, initialement délibéré)

Ecole du Moulin

Du 29 au 31 mars : Séjour en Angleterre pour 47 élèves

- St Justois : 90 € (au lieu de 105 €, initialement délibéré)
- Extérieur : 340 € (au lieu de 345 €, initialement délibéré)

VOTE : UNANIMITE

8. Soutien à l'investissement public local

M. BERTHELOT, concerné par le sujet, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. DESMEDT explique que la loi de finances pour 2016 prévoit la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. L'article 159 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI. La région bénéficie au titre de cette dotation budgétaire exceptionnelle de soutien à l'investissement d'un peu plus de 71 millions d'euros.

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de fonds de soutien à l'investissement public local pour :

- Création d'une halle couverte avec locaux associatifs **467 500 € HT**
- Subvention sollicitée (50%) : **233 750 € HT**

VOTE : 27 POUR

9. Convention de mise à disposition d'un agent auprès du SDIS

Dans le cadre de la mise à disposition auprès du SDIS d'un agent communal, sapeur-pompier volontaire, M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention portant sur la mise à disposition pour formation de ce dernier ainsi qu'une convention sur sa mise à disposition opérationnelle.

VOTE : UNANIMITE

10. Comptes de gestion du Percepteur commune-eau-assainissement

M. DESMEDT demande de voter les comptes de gestion du Percepteur pour la commune ainsi que les services Eau et Assainissement qui constatent la concordance des comptes administratifs dressés par le service comptabilité de la ville.

VOTE : UNANIMITE

11. Compte Administratif 2015 Ville

Conformément à la législation, M. DESMEDT ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs, il se retire donc de la salle du Conseil. Par conséquent, la procuration qui lui a été donnée ne sera pas comptabilisée.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine BOURGOIN, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2015 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- en fonctionnement : un excédent de **3 209 562,93 €**
- en investissement : un excédent de **522 437,10 €**
- en restes à réaliser dépenses : **1 171 394,74 €**
- en restes à réaliser recettes : **858 925,00 €**

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2016 pour **3 209 562,93 €**.

M. CHOQUET demande à l'opposition les motifs de leur abstention, notamment sur le volet fonctionnement. Il souhaite comprendre les raisons d'une abstention sur des points sur lesquels en cours d'année le vote est favorable.

M. AUDIGER répond que cela est cohérent puisque l'année passée son groupe s'était abstenue sur le vote du budget. Il évoque le fait que l'opposition doit marquer la différence. Il différencie le vote du budget qui est un acte solennel avec l'adoption de certaines délibérations qui lorsqu'il les juge favorables aux Saint Justois doivent faire l'objet d'un vote unanime.

Mme HAQUET ajoute qu'il est nécessaire de marquer l'opposition politique.

VOTE : FONCTIONNEMENT : 23 POUR - 3 ABSTENTIONS

INVESTISSEMENT : unanimité sauf :

- opération 512 « vidéo protection » : 22 POUR - 3 CONTRE - 1 ABSTENTION
- opération 527 « baignade naturelle » : 23 POUR - 3 ABSTENTIONS

12. Compte Administratif 2015 Service Eau

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine BOURGOIN, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2015 EAU et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- en fonctionnement : un excédent de 207 310,79 €
- en investissement : un excédent de 40 768,66 €
- en restes à réaliser dépenses : 12 104,40 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2016 pour 207 310,79 €.

VOTE : 26 POUR

13. Compte Administratif 2015 Service Assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine BOURGOIN, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2015 ASSAINISSEMENT et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- en fonctionnement : un excédent de 221 377,07 €
- en investissement : un excédent de 13 331,98 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2016 pour 221 377,07 €.

VOTE : 26 POUR

14. Taux d'imposition communaux

M. DESMEDT réintègre l'assemblée et propose de voter en faveur d'une stabilité des taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,76 %
- Taxe foncier bâti : 35,40 %
- Taxe foncier non bâti : 96,96 %

VOTE : 25 POUR-3 ABSTENTIONS

15. Budget Primitif 2016 Ville

M. DESMEDT présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 VILLE dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 8 478 585,24 €
- Dépenses d'investissement : 4 845 741,14 €

TOTAL DES DEPENSES 13 324 326,38 €

- Recettes de fonctionnement : 9 535 905,93 €
- Recettes d'investissement : 4 845 741,14 €

TOTAL DES RECETTES 14 381 647,07 €

Le budget primitif 2016 VILLE, examiné chapitre par chapitre, est adopté par :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

• UNANIMITE sauf :

- Chapitre 011 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 65 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 023 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 42 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

• UNANIMITE sauf :

- Chapitre 013 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 73 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 75 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 42 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

• UNANIMITE sauf :

- Opération 200 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Opération 300 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Opération 400 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Opération 418 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Opération 419 : 25 POUR - 1 CONTRE - 2 ABSTENTIONS
- Opération 500 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Opération 512 : 24 POUR - 3 CONTRE - 1 ABSTENTION
- Opération 515 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Opération 527 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

• UNANIMITE sauf :

- Chapitre 13 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS

16. Budget Primitif 2016 Service Eau

M. DESMEDT présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 EAU, examiné chapitre par chapitre, dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 645 117,00 €
- Dépenses d'investissement : 288 270,40 €

TOTAL DES DEPENSES 933 387,40 €

- Recettes de fonctionnement : 840 007,79 €
- Recettes d'investissement : 356 320,66 €

TOTAL DES RECETTES 1 196 328,45 €

VOTE : UNANIMITE

17. Budget Primitif 2016 Service Assainissement

M. DESMEDT présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 ASSAINISSEMENT, examiné chapitre par chapitre, dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 465 835,00 €
- Dépenses d'investissement : 20 451,00 €

TOTAL DES DEPENSES 486 286,00 €

- Recettes de fonctionnement : 573 758,07 €
- Recettes d'investissement : 59 261,98 €

TOTAL DES RECETTES 633 020,05 €

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. RAUZIER rappelle que le groupe « The Swinging Dice Featuring Mickey Van Gelder » se produira samedi 2 avril à 20h30. Le groupe se compose de quatre musiciens dont le Saint Justois Fabien Lippens qui a été formé à l'école de musique de Saint Just.

M. DUBOUIL énonce plusieurs points :

- la commission sécurité a émis un avis défavorable quant au dojo, cela s'explique par l'encombrement du local technique. Il est demandé aux associations utilisatrices de vider impérativement les lieux dans les plus brefs délais
- les travaux d'aménagement du parking de l'église seront bientôt terminés. 18 à 20 places seront créées en zone bleue. Le sens de circulation autour du Monument aux Morts se fera dans le sens inverse
- la réhabilitation de l'école primaire du Moulin se déroule bien
- la clôture du cimetière a été réalisée

Par ailleurs, des dégradations au sein du gymnase ont été constatées (portes, douches...). Il demande aux associations de respecter les locaux qui leur sont mis gracieusement à sa disposition.

M. DESMEDT déplore ces comportements inadmissibles. L'association concernée sera convoquée afin de faire un rappel à l'ordre. Des sanctions seront envisagées notamment des moins-values sur les subventions allouées.

M. HAMOT signale que certains riverains du quartier de Boutavent souhaiteraient disposer d'un accès piéton afin d'accéder au magasin Lidl, par l'arrière.

M. DESMEDT répond qu'un chemin piétonnier longeant le magasin a été créé. Néanmoins, il fera part de cette réclamation à la Direction de l'enseigne.

M. CHOQUET informe que le conseil d'administration du collège s'est réuni pour le vote du budget. La gestion financière est saine. La mise en place d'un préau mobile dans le but d'augmenter la surface couverte de la cour afin de pallier aux intempéries ainsi que l'agrandissement de la salle de restaurant ont été refusés par le Conseil Départemental.

Le collège a pour projet de réaménager son entrée, notamment réduire l'entonnoir afin de régler les problèmes d'incivilité qui se sont amoindris depuis l'arrivée de M. SOUHAILE, le nouveau Principal.

Mme LOBBE annonce qu'une délégation de l'association Saint Just Slovaquie accompagnée par M. RAUZIER se rendra à TLMACE début mai afin de concrétiser le projet de jumelage. A cette occasion, deux sportifs Saint Justois (dont Angélique DELAUTEL) participeront au semi-marathon annuel de TLMACE.

M. **AUDIGER** a constaté des taches brunes sur certaines plaques du plafond du Centre Socio-Educatif.

M. **DESMEDT** explique que dans ce bâtiment le chauffage se situe dans le plafond. Il signale que certaines plaques se sont échauffées ce qui a produit un dégagement de fumée et provoqué des traces. L'alarme incendie du bâtiment a fonctionné. Néanmoins, il le rassure sur le fait que ces matériaux ne peuvent en aucun cas provoquer d'incendie. Il précise que deux nouvelles plaques sont en commande.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22H30.